

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 19 mai 2026

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2026, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 19 mai 2026 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Muriel FAVRE, Jean-François REVILLOUD, Laurie FALCONNIER, Yves LEGER, Stéphanie BESSON, Marjolaine BESSONNAT, André QUILLOT, Virginie KOCH, Vivian ROUSSEL, Gaëlle MESSINA, Franck WEBER, Virginie MIANI.

Pouvoirs : Jean-Pierre NUNES à Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC à Laurie FALCONNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Muriel FAVRE est nommée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

♦ **Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 7 avril 2026, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

• **Devis signés :**

Bâtiment communal (restaurant Odelisa) : remplacement du grillage, des poteaux et pose d'une bâche occultante pour 4 221 € TTC - COSEEC

Chemin du Lavoir, Quincy : réfection voirie grille pluviales pour 3520 € TTC – Prost TP, Gedimat.

Divers travaux électriques sur bâtiments communaux pour 2 234 € TTC – FIE Solutions

♦ **Points soumis à délibération :**

Budget EAU : décision modificative

1- DEL 2026-33 : Délibération portant affectation des résultats 2025 – Budget Eau

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'affectation du résultat d'investissement votée le 7 avril dernier est erronée. En effet, le résultat de clôture hors restes à réaliser montre un excédent de 164 006.86 € alors que le montant indiqué dans la délibération DEL 2026-18 est de 97 173.82 € (164 006.86 – 66 833.04 de RAR). Il y a donc lieu de reprendre une délibération afin de corriger le montant du résultat de clôture 2025.

Elle rappelle que le Compte Financier Unique fait apparaître, en tant que résultats de clôture 2025 :

- Un excédent d'investissement 2025 de : 5 416.13 €
- Un excédent d'investissement 2024 reporté de : 158 590.73 €

Soit un excédent d'investissement cumulé 2025 de : **164 006.86 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette modification et décide, à l'unanimité et à main levée, d'affecter le résultat d'investissement du Budget Eau comme suit :

- Investissement recettes (compte 001) : 164 006.86 €

Madame le Maire précise que l'affectation du résultat de fonctionnement reste inchangée.

- Fonctionnement recettes (compte 002) : 6 189.07 €

2- Budget Eau : décision modificative

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération précédente, le budget eau n'est pas équilibré : le chapitre 001 en recettes d'investissement est erroné. Il y a donc lieu de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158 : Autres		66 833.04 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		66 833.04 €
R 001 : Excédent antérieur reporté		66 833.04 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		66 833.04 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision modificative.

3- DEL 2026-34 : Demande de subvention au titre du CDAS 2026 pour le réaménagement et l'agrandissement de la Maison Pour Tous

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie poursuit son engagement financier auprès des structures communales et dans le cadre de sa compétence de solidarités territoriales, maintient le dispositif « Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité – CDAS » en 2026.

Les CDAS sont destinés à financer exclusivement des projets d'investissement, prioritairement dans les domaines suivants :

- Amélioration des services à la population
- Construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, restaurants, etc.)
- Construction et rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques, etc.), et d'équipements publics
- Construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels

- Aménagements urbains ou de voirie
- Préservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine
- Projets de développement local et/ou d'investissement associatif

Madame le Maire indique que ce dispositif s'inscrit pleinement dans le projet d'agrandissement et d'aménagement de la Maison Pour Tous.

A ce titre, elle propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour permettre :

- L'extension de la bibliothèque afin d'améliorer sa visibilité et son attractivité ;
- L'agrandissement de la salle des associations par la suppression d'une cloison et un réaménagement de l'espace ;
- L'accès aux personnes à mobilité réduite notamment par la création de toilettes PMR ;
- La modernisation des installations (électricité, plomberie, plafonds, sols, peinture).

Montant estimatif des travaux : 112 291 € HT

Montant de l'aide sollicitée : 89 832.80 € HT (80%)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité et à main levée approuve la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre du CDAS 2026.

4- DEL 2026-35 : Désignation d'un adjoint pour signer les actes authentiques

Madame le Maire informe l'assemblée que les communes peuvent recourir à des actes authentiques en la forme administrative pour l'acquisition ou la cession de biens immobiliers. Elle précise que la signature de ces actes doit être effectuée par un adjoint désigné par délibération et authentifiée par le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, donne pouvoir à Madame Muriel FAVRE, 1^{ère} adjointe au Maire, pour représenter la commune aux différents actes.

5- DEL 2026-20 : Proposition d'une liste de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Madame le Maire ajoute que le conseil municipal est invité à proposer une liste de 24 noms à la directrice départementale des finances publiques, qui choisira 6 titulaires et 6 suppléants parmi cette liste. En l'absence de proposition, des personnes seront nommées d'office au sein de la liste électorale de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité et à mains levées, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650.

♦ Informations diverses

- **Commission de contrôle des listes électorales** : Deux conseillers municipaux sont désignés pour siéger en tant que membre au sein de la commission de contrôle des listes électorales : Titulaire : Virginie MIANI Suppléante : Gaëlle MESSINA
- **Élections sénatoriales** : Le conseil municipal se réunira le vendredi 5 juin 2026 à 8h00 pour procéder à la désignation des grands électeurs (3 titulaires et 3 suppléants), qui à leur tour participeront à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026 à Annecy.
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : Les 5 membres extérieurs du CCAS ont été nommés par Madame le Maire. Il s'agit de Madame Alison FONTAINE, Madame Brigitte MAGNIN, Madame Coralie MORAND, Madame Audrey VALLEZ et Monsieur Pierre MERMIER.
- **Natura 2000** : André QUILLOT est désigné délégué de la commune pour siéger au sein du comité de pilotage.
- **Lettre anonyme nuisances sonores** : La mairie a reçu une lettre anonyme dénonçant des nuisances sonores causées par des conseillers municipaux durant les jours fériés. Après lecture de ce courrier par Madame le Maire, un rappel des règles concernant les nuisances sonores a été effectué. Madame le Maire regrette l'anonymat de ce courrier.
- **Visite des bâtiments communaux** : Une visite de l'ensemble des bâtiments communaux est prévue pour les membres du conseil municipal au cours de l'été.
- **Personnel communal** : Madame Chritine MEDIAVILLA, secrétaire générale de mairie a formulé une demande de mutation qui prendra effet le 13 juillet 2026.
- **Recrutement** : Monsieur Éric SOGNO-LINA a été recruté en tant que responsable des services techniques. Il prendra ses fonctions à compter du 1^{er} juin 2026.
- **Marché du vendredi** : Les associations de la commune ont été sollicitées pour assurer la tenue d'une buvette les jours de marché afin de faire de ce moment un temps d'échanges
- **Rando cyclo du 31 mai** : Suite à la demande des organisateurs, la municipalité a donné son accord pour l'installation d'un point de ravitaillement sur le parking de la salle des fêtes et mettra un barnum à leur disposition.
- **Tir sportif** : La journée portes ouvertes du Tir sportif de la Semine aura lieu le dimanche 21 juin 2026.
- **Fête de l'école** : La fête de l'école, organisée par l'APE, se déroulera le vendredi 12 juin 2026 au sein de l'école.
- **Local de la salle des fêtes** : Une réunion de concertation s'est tenue entre le comité des fêtes et l'association de chasse au sujet du local partagé sous la grande salle des fêtes. L'espace attribué à chaque association a été délimité et une journée de rangement est fixée au 20 juin 2026.
- **Commission Vie associative** : La prochaine réunion de la commission Vie associative est programmée le mardi 2 juin 2026 à 18h30.
- **Sollicitation pour une animation musicale** : La mairie a été sollicitée par un musicien souhaitant déambuler dans le village avec son piano. Les conseillers étudient actuellement la possibilité de programmer une représentation un jour de marché ou lors de la fête de la musique par exemple.
- **Octobre rose** : La Marche Rose se déroulera le dimanche 11 octobre 2026.
- **Vente de logements** : Des informations font état de la mise en vente d'appartements sociaux chemin de la Prêle. Madame le Maire répond qu'elle n'en a pas connaissance.
- **Travaux de la Maison pour tous** : En prévision du chantier à venir, les conseillers municipaux souhaitent maintenir les activités des associations qui occupent le bâtiment. À ce titre, des solutions sont étudiées notamment le déplacement provisoire de la bibliothèque municipale et du club Chantebise vers d'autres locaux communaux.

- **Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) :** La nouvelle présidente du SIV viendra se présenter aux élus lors d'une prochaine séance du conseil municipal. À cette occasion, l'ordre du jour abordera également le versement d'une dotation communale au profit du syndicat pour l'entretien des clairières ouvertes. Le SIV souhaite aussi être informé des projets de mobilité douce sur le territoire et doit, pour cela, se rapprocher de la Communauté de communes dont relève cette compétence.
- **Benne à vêtements :** La benne de collecte est actuellement fermée. La commune n'a pas d'information quant à la réouverture ou le remplacement de cette benne et va prendre attache auprès de la CCUR qui en détient la compétence.
- **Bois des Vernettes :** Des arbres menacent de tomber, la mairie a prévu d'intervenir pour procéder à l'abattage des arbres dangereux.
- **Agorespace :** Les travaux sur les filets des cages de but n'ont pas pu être finalisés, le prestataire est en attente de pièces manquantes.
- **Actes de vandalisme :** Plusieurs dégradations ont été constatées : une barrière a été arrachée près de la salle des fêtes, la porte des toilettes publiques a été cassée et une tentative d'incendie a eu lieu à l'intérieur des toilettes.
- **Documents d'urbanisme :** La mairie a reçu une demande visant à intégrer les documents d'urbanisme sur le site internet de la commune. La demande va être étudiée par les élus.
- **Voirie, route des Marquisats :** Le feu du passage piéton a été endommagé. Le coût estimé pour procéder à son remplacement s'élève à 3 500 €.
- **Frelon asiatique :** Le Groupement de Défense Sanitaire propose des pièges à frelons asiatiques pour les communes et leurs administrés. La commune en détient déjà un mais pour un piégeage efficace, il est conseillé d'installer des pièges en plusieurs lieux. La commune se positionnera pour en acquérir d'autres lors de la prochaine campagne du GDS.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h40.

La secrétaire de séance,

Muriel FAVRE



Le Maire,

Sylvie TARAGON




